



ÉTABLISSEMENT

Ville de Grasse (06)
BP 12069

06131 Grasse Cedex

AVIS DE CONCOURS

Mise en concurrence Avis de concours - directive générale

Section 1 - Acheteur**1.1 Acheteur**

Nom officiel : Ville de Grasse (06).

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

Section 2 - Procédure**2.1 Procédure**

Titre: CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES PLACES DU PETIT PUY, ANTOINE GODEAU ET DU 24 AOUT DE GRASSE.

Description: CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES PLACES DU PETIT PUY, ANTOINE GODEAU ET DU 24 AOUT DE GRASSE

Type de Procédure: Restreinte.

Procédure accélérée: NON.

Principales caractéristiques de la procédure: Le concours est une technique d'achat par laquelle le maître d'ouvrage, après avis d'un jury, choisit un projet parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre. Le concours est un mode de sélection qui conduit le maître d'ouvrage à choisir à la fois un projet architectural et l'équipe de maîtrise d'œuvre qui le réalisera dans le cadre du marché confié suite au concours. (détail dans le règlement de concours).

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 71240000. 71420000.

2.1.2 Lieu d'exécution

Pays: pays_ISO3166_iform_.

Informations complémentaires de la procédure : Afin de mener à bien ce projet, le maître d'ouvrage entend utiliser la procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint, en application des articles. L. 2172-1 R.2172-2 R. 2162-15 à R. 2162-21 et R. 2122-6 du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire traité par l'application d'un forfait de rémunération, conclu à prix provisoire puis définitif. Prime : elle sera allouée par le maître d'ouvrage aux participants au concours ayant remis des prestations conformes au règlement de concours. Le montant de la prime indiqué dans le règlement de concours est fixé à 15 000 € HT et pourra être réduit si les prestations demandées n'auront pas été fournies ou ne seront pas conformes à la demande. La rémunération du maître d'œuvre titulaire du marché qui fait suite au concours tiendra compte de la prime. Cette prime sera versée dans le cas d'une remise de prestations conformes. Aucune prime ne sera versée au stade du dépôt de candidature. Organisation anonymat, commission technique : détail dans le règlement de concours. Une visite sur site sera organisée à la phase "projet" avec les candidats autorisés à poursuivre la procédure..

2.1.3 Valeur**2.1.4 Informations générales**

Informations complémentaires du marché: Il s'agit d'un concours restreint de niveau « esquisse plus » pour la requalification des places du petit Puy, Antoine Godeau et du 24 août de Grasse. La superficie totale des espaces est de 2 454 m² décomposée comme suit : o La place du petit puy : 1 328 m². o La place Antoine Godeau : 316 m². o La Place du 24 août : 810 m². Ce projet est dans le périmètre de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique de la Ville de Grasse (PSMV). Il assure la liaison avec les deux principaux édifices classés monuments historiques de la Ville : l'ancien Palais épiscopal (actuellement en restauration) et la Cathédrale Notre-Dame-du-Puy. Il s'inscrit également sur un site à fort potentiel archéologique (diagnostic archéologique préalable en cours). L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 2 800 000 euros HT (valeur février 2024)..

Informations complémentaires de la procédure: Afin de mener à bien ce projet, le maître d'ouvrage entend utiliser la procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint, en application des articles. L. 2172-1 R.2172-2 R. 2162-15 à R. 2162-21 et R. 2122-6 du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire traité par l'application d'un forfait de rémunération, conclu à prix provisoire puis définitif. Prime : elle sera allouée par le maître d'ouvrage aux participants au concours ayant remis des prestations conformes au règlement de concours. Le montant de la prime indiqué dans le règlement de concours est fixé à 15 000 € HT et pourra être réduit si les prestations demandées n'auront pas été fournies ou ne seront pas conformes à la demande. La rémunération du maître d'œuvre titulaire du marché qui fait suite au concours tiendra compte de la prime. Cette prime sera versée dans le cas d'une remise de prestations conformes. Aucune prime ne sera versée au stade du dépôt de candidature. Organisation anonymat, commission technique : détail dans le règlement de concours. Une visite sur site sera organisée à la phase "projet" avec les candidats autorisés à poursuivre la procédure..

Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés

Le soumissionnaire doit présenter des offres pour tous Lots.

2.1.6 Motifs d'exclusion

Informations complémentaires du marché: Il s'agit d'un concours restreint de niveau « esquisse plus » pour la requalification des places du petit Puy, Antoine Godeau et du 24 août de Grasse. La superficie totale des espaces est de 2 454 m² décomposée comme suit : o La place du petit puy : 1 328 m². o La place Antoine Godeau : 316 m². o La Place du 24 août : 810 m². Ce projet est dans le périmètre de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique de la Ville de Grasse (PSMV). Il assure la liaison avec les deux principaux édifices classés monuments historiques de la Ville : l'ancien Palais épiscopal (actuellement en restauration) et la Cathédrale Notre-Dame-du-Puy. Il s'inscrit également sur un site à fort potentiel archéologique (diagnostic archéologique préalable en cours). L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 2 800 000 euros HT (valeur février 2024)..

Description: Le candidat ou membre du groupement ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique et les textes en vigueur..

Section 5 - Lot

5.1 LOT N° : LOT-0001

Identifiant interne: CONCOURS PLACES.

Titre: CONCOURS RESTREINT MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES PLACES DU PETIT PUY, ANTOINE GODEAU ET DU 24 AOUT DE GRASSE.

Description: La mission confiée au maître d'œuvre comprendra une mission de base sans études d'exécution mais avec la mission complémentaire "Descriptifs quantitatifs estimatifs". La mission d'OPC sera également confiée au maître d'œuvre. La date prévisionnelle du début de la mission de maîtrise d'œuvre est le 1er août 2024. Les prestations seront exécutées à compter de la date fixée par la décision de démarrage des prestations et s'achèveront à la fin de la période garantie de parfait achèvement des travaux..

5.1.1 Objectif:

Type de marché: services.

Classification CPV: 71240000. 71420000.

5.1.2 Lieu d'exécution:

Lieu d'exécution: Lieu d'exécution et de livraison : Place du Petit Puy, Place Antoine Godeau et Place du 24 août..

Ville: GRASSE.

Code Postal: 06130.

Pays: France.

5.1.3 Durée estimée:

5.1.4 Renouvellement:

5.1.5 Valeur

5.1.6 Information General

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Informations complémentaires: Présentation des candidatures : Situation juridique et capacités financières : DETAIL DANS LE REGLEMENT DE CONCOURS Capacité professionnelle et technique : - Note de compréhension de la commande et des enjeux du projet et des contraintes du site (3 pages maximum) - Liste des principaux projets réalisés effectués au cours des 3 dernières années en indiquant la date, le montant, le maître d'ouvrage public ou privé, dans la compétence qu'il détient au regard du niveau minimal fixé : Architecture (mandataire), Urbanisme, Historien, Paysagistes, Bureau d'études techniques spécialisé en VRD et structure, Eclairagiste, Ecologue, Economie de la construction. - Présentation des références de chaque membre du groupement à l'aide du cadre de références fourni par le maître d'ouvrage que les candidats devront se procurer à l'adresse suivante : <https://www.marches.securises>. Concernant le mandataire (architecte) fournir au maximum 3 formats A3, en recto papier ou sur format numérique, constituant un dossier graphique présentant de manière illustrée les références les plus significatives, eu égard à l'objet de la consultation et de la mission. - Titres d'étude et/ou expérience professionnelle du ou des responsables et des personnes pressenties pour exécuter la mission (CV de l'équipe). - Cadre de présentation des compétences dûment renseigné. Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière. Capacités minimales : Capacité financière : Pas de niveau minimal exigé Capacité techniques et professionnelles : Les groupements devra obligatoirement détenir l'ensemble des compétences suivantes : Architecture (mandataire), Urbanisme, Historien, Paysagistes, Bureau d'études techniques spécialisé en VRD et structure, Eclairagiste, Ecologue et Economie de la construction. L'architecte, mandataire de l'équipe, conserve la responsabilité du choix de ses cotraitants. Les compétences professionnelles peuvent être regroupées. Toute équipe admise à concourir ne pourra modifier sa composition, sauf sur invitation du maître d'ouvrage et après son accord. Le regroupement des équipes est interdit postérieurement à la sélection des candidats. Aucune variante n'est autorisée. Un jury composé conformément aux articles R 2162-17, R 2162-22 et R 2162-24 du Code de la commande publique est mis en place. Plus de détails dans le règlement de concours..

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: other.

Approche de réduction des impacts environnementaux: Autre

Objectif social promu: Autre

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Les critères de sélection

Type : Autre.

Description: Critères de sélection des participants : Composition et compétences de l'équipe et moyens proposés :40% Qualité des références les plus significatives produites par le groupement :30% Compréhension des enjeux du projet : 30%.

Utilisation de ce critère: Utilisés

Nombre maximal de candidats à inviter pour la deuxième étape de la procédure: 4.

Nombre minimal de candidats à inviter pour la deuxième étape de la procédure: 3.

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Détail dans le règlement de concours.

5.1.11 Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

URL : <http://www.marches-securises.fr>.

5.1.12 Conditions du marché public

Date limite de réception des offres : 02/04/2024 à 12:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : <http://www.marches-securises.fr>.

Description : La candidature est totalement remise par voie électronique. Au stade de la phase projet, la remise se fera par voie électronique et voie papier (détail dans le règlement de concours)..

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Soumission électronique : Non autorisée

Conditions de présentation :

Informations complémentaires : Détail dans le règlement de concours.

Conditions du marché :

Une habilitation de sécurité est requise.

Informations supplémentaires sur l'accord de non-pulgation : .

Facturation électronique : Requête

Le paiement électronique sera utilisé.

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : En cas d'attribution du marché à un groupement d'opérateurs économiques, la personne publique impose la forme du groupement conjoint ou solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements. Le groupement devra détenir l'ensemble des compétences suivantes : Architecture (mandataire), Urbanisme, Historien, Paysagistes, Bureau d'études techniques spécialisé en VRD et structure, Eclairagiste, Ecologue et Economie de la construction..

5.1.15 Techniques

Aucun

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Grasse (06)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Grasse (06)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Ville de Grasse (06)

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Ville de Grasse (06)

Organisation qui traite les offres : Ville de Grasse (06)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Grasse (06).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 21060069800018.

Adresse postale : BP 12069.

Adresse postale : BP 12069.

Ville : Grasse Cedex.

Code postal : 06131.

Pays : FRANCE.

Adresse électronique: marches.publics@ville-grasse.fr.

Téléphone: +33 497055000.

Télécopieur: +33 497055101.

Adresse internet: <http://www.ville-grasse.fr/accueil>.

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

8.2 ORG-0004

Nom officiel : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 171 300 007 00019.

Adresse postale : Organe chargé des procédures de médiation Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) CCIRA de Marseille - Madame PIETRI Place Félix Baret CS 80001.

Ville : MARSEILLE CEDEX 06.

Code postal : 13282.

Pays : FRANCE.
Adresse électronique: catherine.pietri@paca.gouv.fr.
Téléphone: +33 484354554.
Adresse internet: <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>.
Url d'échange d'informations: <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>.

8.3 ORG-0005

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nice.
Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17060005000026.
Adresse postale : Instance chargée des procédures de recours 18 avenue des Fleurs.
Ville : NICE.
Code postal : 06000.
Pays : FRANCE.
Adresse électronique: greffe.ta-nice@juradm.fr.
Téléphone: +33 489978600.
Adresse internet: <http://nice.tribunal-administratif.fr/>.
Url d'échange d'informations: <http://nice.tribunal-administratif.fr/>.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :bf0d9458-7597-41e6-95f2-c18aed120887
Type de formulaire: Mise en concurrence.
Type d'avis : Mise en concurrence Avis de concours - directive générale.
Date d'envoi de l'avis: 2024/02/23 à 12:05.
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.